

Arrêté portant sur la composition du jury du recrutement d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)

Session 2021

La rectrice de l'académie de Dijon

VU L'ordonnance n°2005-901 du 02 août 2005 instituant une nouvelle voie de recrutement dans les corps et cadres d'emplois de la catégorie C par un contrat de droit public donnant vocation à être titularisé et dénommé PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État).

VU La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 22 bis.

VU Le décret n° 2005-902 du 02 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

VU Le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

VU Le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État.

VU L'arrêté du 7 avril 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de recrutement d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

VU La circulaire du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la commission académique chargée de l'examen des candidatures à un emploi d'adjoint administratif par la voie du PACTE au titre de la session 202, est composé comme suit :

Président : M. ROUARD Emmanuel, attaché d'État – Ministère de l'intérieur ;

Vice-président : M. LEUCA Nicolas, attaché principal, DIRH – rectorat Dijon;

Membres du jury :

- Mme DEHBI Zohra, responsable d'équipe, pôle emploi agence Dijon Nord ;
- Mme TIRCHE Bouchra, conseillère entreprises - pôle emploi agence Dijon Nord ;
- Mme SAGNIER Alexandra, cheffe de service central adjoint – pôle RH, université de Dijon.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Dijon, par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 25 novembre 2021